



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

CET OUTIL A ET TRAVAILLE EN 2005 PAR LES ACTEURS CONCERNES DANS LE CADRE D'UN GROUPE DE TRAVAIL CO ANIME PAR LE C2RA ET LA CPCA.

PETIT AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Pour permettre une meilleure lisibilité et compréhension, nous avons choisi de travailler sur une trame identique.

A ce stade, ces fiches ont pour objet une clarification, au niveau des acteurs de l'accompagnement, au delà des représentations que l'on a des uns et des autres. Elles n'ont pas pour cible les associations.

Par ailleurs, ces fiches traduisent une **identité**. Mais ne sont pas prises en compte, à ce niveau, des variétés liées aux pratiques différentes (entre CRIB, entre DLA, entre réseaux). En effet, seule la coopération de terrain permet d'en témoigner.

Par ailleurs, les dispositifs se construisant au fil du temps, il s'agit pour certain d'une identité construite et pour d'autre d'une identité encore en construction.



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

MAIA (Mission d'accueil et d'information aux associations)

IDENTITE

PORTAGE INSTITUTIONNEL

- Directions départementales de la jeunesse et des sports (DDJS) ; Direction départementale et régionale de la jeunesse et des sports (DRDJS)
- Délégués départementaux à la vie associative (DDVA), missionnés par les Préfets de département (ce sont généralement les directeurs départementaux de la jeunesse et des sports, ou le directeur régional adjoint en ce qui concerne la DRDJS)

PORTAGE TECHNIQUE

- Centre d'information sur la vie associative (CIVA), animé par un conseiller technique et pédagogique des DDJS et DRDJS

FINALITE ET DEFINITION GNERIQUE DE LA MISSION

Les MAIA ont été créées afin d'améliorer les relations entre les services de l'État et les associations et d'apporter une information de proximité aux bénévoles associatifs.

**PRINCIPALES
CARACTERISTIQUES**

IDENTIFICATION DES CIBLES

Toutes les associations de tous secteurs

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DU DISPOSITIF

Ancrage départemental

DUREE

L'action de la MAIA s'inscrit dans la durée

**LES MODALITES DE
L'ACCOMPAGNEMENT**

LES FONCTIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Apporter une première information, un premier conseil
- Orienter vers d'autres structures, d'autres dispositifs
- Proposer des sessions de formation

MODES D'INTERVENTION / OUTILS / RESSOURCES

- Des permanences de conseils et d'information
- Un centre de ressources documentaire
- Des entretiens téléphoniques
- Des sessions de formation
- L'élaboration de fiches d'information



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

**L'ORGANISATION ET
LES PARTENAIRES**

La MAIA est un réseau associant différents partenaires :

- les services de l'État et autres organismes publics (correspondants « associations »)
- les réseaux associatifs (lieux ressources et CRIB)

Ce réseau est animé par le DDVA et le CIVA, sous l'autorité du Préfet.



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

CRIB-Centre de ressources et d'information aux bénévoles-

IDENTITE

PORTAGE INSTITUTIONNEL (ex : financeurs etc.)

- Les CRIB sont mis en place en lien étroit avec les Directions départementales de la jeunesse et des sports (DDJS, DRDJS) et les Délégués départementaux à la vie associative (DDVA), en cohérence avec les Missions d'accueil et d'information aux associations (MAIA).
- Des postes FONJEP sont attribués pour favoriser la professionnalisation des structures porteuses des CRIB.
- Le cas échéant, une aide financière et/ou logistique peut être apportée par les collectivités locales.

PORTAGE TECHNIQUE

- Assuré par une structure associative, missionnée sur un territoire (le département). Le CRIB peut être porté par une association unique ou par une association « tête de réseau » avec une ou plusieurs antennes.
- Ces structures sont proposées par les DDJS, et choisies en étroite relation avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales les plus concernées.
- Ce sont le plus souvent des Comités départementaux olympiques et sportifs ou des associations du type « Profession sports ». Cependant, d'autres associations peuvent porter les CRIB (par exemple, la Fédération des Œuvres Laïques).

FINALITE ET DEFINITION GNERIQUE DE LA MISSION

- Les CRIB ont été créés par l'État suite aux besoins exprimés par les acteurs du développement du sport lors des États généraux du sports de 2002 (besoins en matière d'informations et de conseils sur la vie associative).
- Les CRIB visent ainsi à permettre aux dirigeants bénévoles de se recentrer sur l'animation de leur association, en leur offrant une information concrète et de qualité, un accompagnement, des conseils, et un allègement des obligations administratives et comptables.
- Ils participent également à la mise en réseau de partenaires œuvrant dans le domaine de l'information, du conseil et de l'expertise, sur le plan départemental, régional et national.



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

**PRINCIPALES
CARACTERISTIQUES**

IDENTIFICATION DES CIBLES

- À l'origine, seules les associations sportives étaient concernées.
- Cependant, certains départements ont dès le départ choisi d'ouvrir la cible des CRIB à toutes les associations de tous secteurs.
- Cette ouverture à tous les secteurs sera peut-être bientôt généralisée à l'ensemble des départements (volonté du Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative).

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DU DISPOSITIF

Ancrage départemental

DUREE

L'action du CRIB s'inscrit dans la durée

**LES MODALITES DE
L'ACCOMPAGNEMENT**

LES FONCTIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Apporter un **premier niveau d'information et de conseil**, en matière administrative, comptable, juridique et de gestion.
- **Orienter** vers d'autres structures, et **mettre en relation** avec d'autres sources d'information
- **Proposer une expertise** dans les domaines *de l'emploi* (aide à l'élaboration de contrat et aux déclaration de l'Urssaf, conseil sur les formations professionnelles...), *des questions statutaires et juridiques* (responsabilité des associations et des dirigeants bénévoles, élaboration de règlement intérieur...), *de la recherche de ressources financières* (aide à la recherche de subvention publiques, accompagnement pour la constitution de dossiers...).

MODES D'INTERVENTION / OUTILS / RESSOURCES

- Des permanences de conseils et d'information
- Des entretiens téléphoniques, des entretiens individualisés
- Des sessions de formation

**L'ORGANISATION ET
LES PARTENAIRES**

Les CRIB s'intègrent de manière cohérente dans les réseaux existant en matière d'information des bénévoles et de soutien à la vie associative.



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

DLA- DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

IDENTITE

PORTAGE INSTITUTIONNEL

Financeurs : Actuellement, DRTEFP, CDC. Evolutions à venir

Comité de pilotage

Composition : Services déconcentrés de l'état, CDC, Collectivités territoriales, CPCA ...

PORTAGE TECHNIQUE

Il est assuré par un organisme indépendant missionné sur un territoire, le département, et qui offre les garanties suivantes : ancrage local, connaissance du tissu associatif et des dispositifs de soutien aux activités et emplois, compétences en accueil, diagnostic et accompagnement, capacité à piloter un projet et à gérer des fonds .

Sur la région CENTRE les structures supports présentent une variété qui est une source de richesse pour le dispositif à travers la qualification du dispositif, la mutualisation des expériences. (*conf liste en annexe*)

FINALITE ET DEFINITION GENERIQUE DE LA MISSION

Accueillir ,conseiller, accompagner et suivre les démarches de développement et de consolidation des activités d'utilité sociale dans le but d'assurer la pérennisation des activités ,des services et des emplois qui les soutiennent.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

IDENTIFICATION DES CIBLES

Associations et autres structures développant des activités et des services d'utilité sociale, créatrices d'emploi ou en projet de création d'emploi.

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DU DISPOSITIF

Département avec un ancrage territorial de l'activité prenant en compte les dimensions infra départementales (Pays, communauté de communes, agglomération,) pour une action de proximité au service des structures et du développement local.

DUREE

Les DLA s'inscrivent dans .la durée. Les structures concernées peuvent solliciter plusieurs fois le DLA, en fonction d'une problématique rencontrée dans la vie de leur projet.

LES MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT

LES FONCTIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Soutien à la consolidation et au développement d'activités de service, créatrices d'emploi

Soutien à la création d'activités de service, créatrices d'emploi.

LA DEMARCHE MOBILISABLE VERS LES CIBLES (PRESENTATION



DES MODES D'INTERVENTION)

L'orientation de la structure vers le DLA se fait par plusieurs biais :

- Des partenaire relais
- Le bouche à oreilles
- La participation à des colloques
- La communication

Préalables à une intervention

- Le volontariat de la structure qui est informée sur le fonctionnement du DLA, sa mission, ses outils
 - La pertinence de l'intervention du DLA auprès de cette structure
- Dans le cas où la demande de la structure ne correspondrait pas à la mission du DLA, celui exerce une fonction d'orientation

MODES D'INTERVENTION / OUTILS / RESSOURCES

Le diagnostic partagé

Le chargé de mission effectue un diagnostic global de l'activité de la structure prenant en compte son objet, son projet, sa structuration bénévole et salariée, son organisation de travail, ses sources de financements, le pilotage et la maîtrise du projet dans son environnement .

Ce diagnostic n'est en aucun cas un audit ou une évaluation.

C'est un état des lieux, à un moment donné, qui permet :

- de repérer les pistes sur lesquelles agir pour consolider le projet (organisationnelles, humaines, stratégiques, économiques, financières.....)
- d'identifier les besoins en accompagnement pour résoudre les difficultés rencontrées, favoriser la réussite du projet de développement, accompagner l'évolution des activités, la transformation des statuts, etc ...

Ce diagnostic est partagé

- avec l'association qui peut se le réapproprier comme outil de pilotage
- avec les partenaires du comité d'appui qui vont l'enrichir au regard de leurs propres expertises

les prestations d'appui

Sur la base du diagnostic et du plan d'accompagnement présentés au comité d'appui, le DLA peut financer l'intervention d'experts spécialisés qui ont en charge d'apporter un appui méthodologique et technique, sur une problématique repérée. Ces prestations sont contractualisées entre le DLA, la structure et le prestataire, sur la base d'un projet d'intervention.

La durée de ce type d'appui est relativement courte (2 à 5 jours en moyenne) mais peut se reproduire plusieurs fois, si utile.

Il est possible de conjuguer 2 formes

- l'appui individuel, sur site, au sein de la structure
 - la formation collective entre associations sur un thème, une filière
 -

Le DLA peut mobiliser à travers son comité d'appui d'autres ressources, en fonction de l'état d'avancement du projet



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Dans la démarche (diagnostic/accompagnement), les instances dirigeantes de la structure sont toujours associées aux réflexions et décisions.

Le suivi

Le DLA d'une part suit et évalue l'intervention des prestataires, d'autre part assure un suivi de la structure, dans le temps de façon à mesurer l'impact de son action et à proposer, si utiles, de nouveaux axes de travail .

**L'ORGANISATION ET
LES PARTENAIRES**

Le DLA est un dispositif partenarial de façon à mutualiser des compétences au service des activités d'utilité sociale et d'ancrer la démarche dans la proximité

(voir schéma joint en annexe

D'un point de vue technique et opérationnel, le DLA mobilise autour de la structure accueillie

- des expertises qui ont pour objet d'enrichir le diagnostic ,
- des ressources qui ont pour objet d'apporter les appuis nécessaires, dans leur complémentarité et leur variété.

Le Comité d'appui constitue l'instance technique partenariale au service des associations et est animé par le chargé de mission du DLA

Composition :4 collègues

- Collège : services déconcentrés de l'Etat
- Collège : acteurs associatifs
- Collège : acteurs territoriaux
- Collège : acteurs économiques et financiers

Principales missions

- enrichit les diagnostics et les plans de consolidation et d'accompagnement
- mobilise les outils de chaque acteur pour soutenir le développement des structures concernées
- mobilise ses expertises sur un territoire, sur une filière
- suit l'évolution des structures accompagnées et permet des articulations entre dispositifs

A noter :

Les DLA ont encore peu de temps d'existence, sur la région.

Ils ont donc ancré leur activités sur leur cœur de métier et sur l' historique du dispositif, lié initialement à la pérennisation des emplois jeunes.

Les orientations ont évoluées ainsi que les demandes et, avec elles, sont en train d'évoluer les pratiques professionnelles et les organisations partenariales.

Le DLA n'est pas seulement un dispositif, c'est un outil de développement local



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Centr'actif

IDENTITE

PORTAGE INSTITUTIONNEL

Membres fondateurs : France Active, la Région Centre, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Épargne Val de France Orléanais, la Caisse d'Épargne Centre Val de Loire, la fondation MACIF.

Conseil d'Administration : membres fondateurs + membres associatifs : URIOPSS, CROS, CRAJEP, UREI, FNARS.

PORTAGE TECHNIQUE

Centr'Actif est une association Loi 1901 créée en août 2003, elle est membre du réseau France Active (= fonds territorial France Active).

FINALITE ET DEFINITION GENERIQUE DE LA MISSION

Réaliser l'expertise humaine, économique et financière des projets de développement et /ou création d'activités, d'associations, de structures d'insertion par l'activité économique, d'entreprises adaptées, dans le but de mobiliser des financements à moyen terme.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

IDENTIFICATION DES CIBLES

Associations et autres structures développant des activités et des services d'utilité sociale.

Association Loi 1901 d'utilité collective, sociale, culturelle, SIAE (AI, ETTI, EI, RG...) entreprises adaptées en phase de création, de développement, de consolidation d'activités.

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DU DISPOSITIF

Région Centre

DUREE

Centr'Actif s'inscrit dans la durée. Les structures peuvent solliciter plusieurs fois les outils financiers en fonction de leurs besoins.

Centr'Actif assure le suivi de gestion des projets financés et les aide à suivre la réalisation de leurs projets.

LES MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT

LES FONCTIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Soutien à la création et / ou au développement d'activités, d'emplois, d'investissements.

MODES D'INTERVENTION

L'orientation des structures vers Centr'Actif se fait par plusieurs biais :

- partenaires relais : DLA, FNARS, Région ;
- porteurs de projets déjà aidés (bouche à oreille) ;
- communication (brochure, participation à des forums...).



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Centr'Actif exerce une fonction d'orientation vers d'autres dispositifs existants.

OUTILS / RESSOURCES

L'expertise humaine, économique et financière. Centr'Actif examine les aptitudes des structures à obtenir des financements.

Son Comité d'engagements, constitué de représentants des réseaux associatifs et des établissements financiers, prend la décision des interventions financières (garanties, contrats d'apports). Le tour de table peut comprendre des financeurs publics, le secteur bancaire, des fondations privées ou d'autres partenaires.

OUTILS FINANCIERS

- La garantie financière d'emprunts bancaires à moyen terme pour permettre l'accès au crédit bancaire.
Montant maximal garanti : 45 000€
Durée maximale : 5 ans
Prêt de 2 à 5 ans
Coût pour l'association : - 2% du montant garanti payable au moment de la mise en place de la garantie,
- les intérêts et les charges de l'emprunt.
- Le contrat d'apport pour renforcer les ressources permanentes (financement d'immobilisations, contribution au fonds de roulement).
Montant : de 5 000 € à 30 000 €
Durée : de 36 à 60 mois
Restitution de l'apport au terme de la durée sans intérêt
- Le fonds commun de placement Insertion Emploi (FCP-IE) pour renforcer les capitaux permanents.
Condition : détenir des fonds propres positifs
Montant : de 5 000 € à 320 000 €
Durée : de 3 à 5 ans
Remboursement du capital et des intérêts (2%/an) au terme des 5 ans

**L'ORGANISATION ET
LES PARTENAIRES**

La demande est déposée à Centr'Actif qui instruit le dossier (dossier type sur demande), en fait l'expertise financière et détermine les conditions de son accompagnement.

Le Comité d'engagements constitue l'instance technique partenariale, il est animé par le Président et par le chargé de mission qui présente la synthèse de la demande aux membres.

Le Comité prend la décision de faire bénéficier (ou non) le demandeur de l'une ou l'autre des possibilités financières (ou de plusieurs d'entre elles).



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Dispositif d'Appui aux micro-projets Mesure 10B du FSE Objectif 3

IDENTITE

PORTAGE INSTITUTIONNEL

Fonds social européen, Préfecture de région, SGAR et DRTEFP
Comité de pilotage

- composition

partenaires institutionnels : DRTEFP, Mission Droits des femmes, Conseil Régional, DRASS, Chambre régionale d'agriculture, Syndicats de Pays, SGAR et Préfecture

partenaires associatifs et privés : FNARS, CRES, Réseau bancaire, Centr'Actif, CIRRIE, Réseau des villes du Centre

PORTAGE TECHNIQUE

La Fnars Centre, (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) est une association loi 1901 qui fédère des associations dont la vocation est l'insertion sociale par le logement (CHRS), l'insertion professionnelle par le travail et la formation (chantiers d'insertion). Elle travaille dans un large partenariat avec l'ensemble des autres réseaux de l'insertion par l'économique et de l'économie solidaire. Elle fait le pari de l'emploi pour tous pour remettre la personne au cœur de ses projets.

En outre elle détient une mesure de service public ; à ce titre elle est agréée en qualité de gestionnaire d'une mesure de subvention globale par la préfecture de région.

FINALITE ET DEFINITION GNERIQUE DE LA MISSION

C'est gérer une partie de l'objectif 3 sur un de ses axes notamment la mesure 10 de l'axe 6 - *mesure transversale de l'objectif 3*. C'est le soutien à l'adaptation et la modernisation des politiques et système d'éducation de formation et d'emploi.

**PRINCIPALES
CARACTERISTIQUES**

IDENTIFICATION DES CIBLES

Les porteurs de petits projets souhaitant mettre en place une activité en lien avec les thématiques de la 10B

- les petites associations, les SCOP, les SCIC, les coopératives,...
- les groupes informels de personnes qui devront se structurer juridiquement pour conventionner
- les entreprises de l'économie sociale et solidaire (aide au démarrage)
- les couveuses de création d'activités
- les groupements d'employeurs voire micro-entreprises

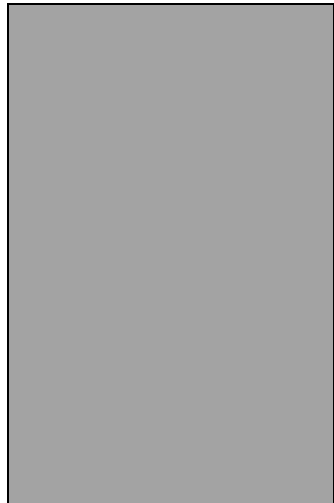
CRITERES D'ELIGIBILITE

L'émergence et la mise en œuvre de micro-projets en faveur de l'emploi s'articulent autour de trois thématiques, dits **critères d'éligibilité** :

- insertion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT



l'emploi

- développement de l'économie sociale et solidaire à travers des initiatives locales pour promouvoir de nouvelles organisations de l'activité économique
- promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en matière d'emploi

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DU DISPOSITIF

Les 6 départements de la Région-Centre

DUREE

Les porteurs de projets peuvent conventionner avec la Fnars jusqu'au 31 décembre 2006

La Fnars assurera le suivi et l'encadrement jusqu'en Juin 2008.

La durée du projet lui-même ne peut excéder 24 mois



LES FONCTIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Informer, sensibiliser et animer le dispositif,
- Aider les porteurs de projet à constituer les dossiers
- Instruire les demandes pour les présenter devant le comité de sélection
- Verser les aides financières
- Accompagner les projets et suivre leur mise en œuvre
- Evaluer et contrôler l'utilisation des aides versées

MODES D'INTERVENTION / COMMUNICATION

Diffusion de plaquettes

Envoi de mailing

Réunions d'informations collectives dans les départements en partenariat les DDTEFP et les DLA

Radio locale

Informations vers les partenaires relais (ANPE - Plateforme locale - associations)

Bouches à oreilles par le biais des associations porteurs d'un projet 10b

Articles de Presse (presse locale et presse spécialisée économique)

OUTILS / RESSOURCES

Informations collectives à la Fnars, sur les départements, sur site

Aide et soutien individuel à la formalisation du Projet

Aide et soutien à la construction du Budget prévisionnel

Formation à la comptabilité associative

Création d'outils spécifiques au dispositif de la comptabilité du FSE

Comité de sélection qui se réunit tous les 2 mois avec un large réseau partenarial régional

Il est composé :

- de **partenaires institutionnels** : DRTEFP, Mission Droits des femmes, Conseil régional, DRASS, Chambre régionale des métiers, Syndicats de Pays
- de **partenaires associatifs et privés** : FNARS, CRES, Réseau



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

bancaire, Centr'Actif, CIRRIE

Réseaux d'experts Fnars et Hors Fnars en inter réseaux pour accompagnement sur difficultés repérées

OUTILS FINANCIERS

Le micro-projet ne peut dépasser la somme de 23 000 €

Exceptionnellement l'aide du FSE « Micro-projets » est dérogatoire au Droit européen et ne demande pas de co-financement

Le projet est financé à 100 %

Vérification et contrôle de l'action



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Fiches « Qui fait quoi » : C2RA et CPCA Centre

Centre Régional de Ressources et d'Animation- C2RA -

IDENTITE

PORTAGE INSTITUTIONNEL

Financeurs : Initiateurs et financeurs actuels : DRTEFP, CDC

Le C2RA est en phase de préfiguration

Comité de pilotage régional DLA et C2RA

Composition actuelle : DRTEFP, CDC, DDTEFP, DRDJS, Conseil Régional (DEE), CRPCA, GIP Alfa Centre - C2RA -

PORTAGE TECHNIQUE

Structure porteuse

« Celle ci doit être en capacité d'apporter son appui et ses conseils à l'ensemble des acteurs cibles.

Elle doit présenter un mode d'organisation partenariale avec les acteurs locaux de l'accompagnement »

Le GIP Alfa Centre se présente comme une structure porteuse disposant d'une capacité d'action et de ressources pertinentes pour assurer l'intégralité de ces nouvelles fonctions et permettre au C2RA d'exercer, in fine, son activité au profit des objectifs et cibles définis

Cette capacité d'action trouve un appui sur 2 leviers essentiels

A) Un levier institutionnel

Le GIP Alfa Centre offre un espace d'orientation stratégique et des garanties de neutralité, du fait de son caractère inter institutionnel

B) Un levier technique et opérationnel

L'implantation du C2RA, au sein du GIP Alfa Centre, permet la mise à disposition d'une offre de services, au profit des différents acteurs du champ de l'utilité sociale, à travers la mise en synergie des compétences de cette structure et notamment les ressources bibliographiques du centre documentaire, les compétences analytiques par filière et territoire de l'ORFE, la capitalisation en ligne, à travers le site internet .

FINALITE ET DEFINITION GENERIQUE DE LA MISSION

2 axes principaux

- ❖ Placé à l'interface entre le local et le national, le C2RA assure la mise en réseau et la qualification des DLA de sa région
- ❖ Le C2RA favorise l'articulation entre les différents niveaux d'intervention des acteurs soutenant les activités d'utilité sociale, créatrices d'emplois



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

**PRINCIPALES
CARACTERISTIQUES**

IDENTIFICATION DES CIBLES

l'activité du C2RA concerne

- •Les DLA et l'ensemble des acteurs locaux assurant l'accompagnement de la consolidation des projets d'utilité sociale et l'appui technique e/ou financier des projets d'utilité sociale et créateurs d'emplois
- •Les partenaires institutionnels des politiques de développement économique, de développement durable, de développement local et au premier titre les collectivités avec lesquelles une capitalisation et une mutualisation des pratiques, des moyens d'étude et d'information sont recherchées
- •Les têtes de réseau associatives dans un partenariat institutionnel (connaissances territoriales/sectorielles propres aux réseaux qu'elles représentent respectivement) et opérationnel (consultation et capitalisation de leurs ressources)
- •Les acteurs porteurs d'autres dispositifs d'appui et d'accompagnement aux activités d'utilité sociale.

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DU DISPOSITIF

La Région et ses 6 départements

**LES MODALITES DE
L'ACCOMPAGNEMENT**

LA DEMARCHE MOBILISABLE VERS LES CIBLES

Complément avec les interventions du niveau national,(AVISE,CNAR) dans la durée et la proximité

MODES D'INTERVENTION / OUTILS / RESSOURCES

L'appui du C2RA de la Région Centre aux 6 DLA

1) Professionnalisation et Qualification du dispositif

A partir d'un diagnostic partagé avec les DLA, les comités de pilotage et les financeurs du C2RA, construction et mise en œuvre d' **une offre de services aux DLA** :

LES THEMES RETENUS, DEPUIS MARS 2005

PREPARER LA PERENNISATION DU DISPOSITIF

- Atteinte des objectifs quantitatifs dans le respect de la qualité
- Elargissement de l'offre de service



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

- Clarification des résultats produits sur les associations
-

QUALIFIER LES ACTEURS ET LE DISPOSITIF

- La relation à l'offre de prestation dont
 - la création d'un portefeuille de ressources régionales
 - et l'amélioration des critères de sélection des offres d'ingénieries
- La mobilisation et l'animation des comités d'appui
-

STRUCTURER LES PARTENARIATS

- Les articulations entre les différents dispositifs et acteurs pour développer des partenariats actifs sur les territoires

2) Suivi et appui à l'évaluation du dispositif d'accompagnement des emplois et activités d'utilité sociale

- Conception d'une démarche d'évaluation avec les chargés de mission DLA à présenter aux comités de pilotage départementaux et régional
- Mise en place d'une veille régionale sur les problématiques rencontrées par les DLA afin d'alerter le comité régional ou les partenaires concernés.

**L'ORGANISATION ET
LES PARTENAIRES**

Avec les partenaires

Espace d'échanges entre les opérateurs et les réseaux associatifs, les collectivités locales et les institutions, le C2RA contribue au renforcement d'une politique régionale d'appui aux activités d'utilité sociale par

- l'information et la production de ressources
- la capitalisation
- la mutualisation des expériences et des pratiques

En cours depuis mars 2005,

- Soutien technique et méthodologique à la qualification d'une offre de service régionale/et ou départementale vers les acteurs de l'utilité sociale

A fin 2005,

- Proposition d'un programme d'activité du C2RA, partagé avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

CPCA Centre

IDENTITE

La CPCA Centre existe en tant qu'association déclarée depuis 2001. Elle est le fruit d'une collaboration informelle de longue date entre les principaux réseaux sectoriels régionaux.

Ses buts sont les suivants :

- ❖ améliorer l'efficacité des coordinations membres par des stratégies ou des plates-formes communes, par le dialogue et/ou la négociation avec les autorités publiques représentant l'Etat dans la Région et les Départements, le Conseil régional, les Conseils généraux ;
- ❖ contribuer à promouvoir dans la Région et les Départements une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative;
- ❖ défendre les acteurs de la vie associative qui créent des liens sociaux, développent la citoyenneté participative, luttent contre les excès de l'individualisme, le racisme et la xénophobie ; défendent ces valeurs pour une Europe plus sociale et promeuvent la solidarité internationale ;
- ❖ développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs (notamment sur le terrain de l'économie sociale et des droits de l'homme).

COMPOSITION DE LA CPCA CENTRE :

Président : Yves LAUVERGEAT, Président de l'UFOL Centre
Secrétaire : Joël DUGUET, Président du CRAJEP Centre
Trésorier : Marc GRENNAN, Président de l'URAF.

La CPCA Centre est composée des coordinations associatives suivantes qui en sont membres fondateurs :

Comité Régional Olympique et Sportif (**CROS**)
Union Régionale des Associations Familiales (**URAF**)
Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (**URIOPSS**)
Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (**CRAJEP**)
Union Régionale des Fédérations d'Oeuvres Laïques/Ligue de l'Enseignement (**UFOL Centre**)
Nature Centre – Coordination Environnement Centre



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Délégation Centre des associations de Tourisme (**UNAT Centre**)
Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative
(**FROTSI**)

**LE PROJET
OPERATIONNEL DE
LA CPCA POUR 2004
ET 2005**

La CPCA Centre organise son action autour du renforcement de la capacité de chacune des têtes de réseau qui la composent. Elle ne se substitue aucunement à la responsabilité de ses composantes à développer son action dans son champ. Elle doit permettre, sur des problématiques communes, **de renforcer, par l'action collective, les capacités individuelles de chaque réseau.**

SITE INTERNET

Destiné à promouvoir la vie associative dans sa globalité il est né en 2003 et comporte actuellement trois grands volets qu'il convient de renforcer progressivement. La description des associations, les éléments d'information, la mise en débats et forums.

Ce site est géré par un professionnel salarié de la CPCA Centre en appui sur les structures qui composent la CPCA Centre pour remplir deux missions complémentaires : assurer la promotion du site au sein de chaque coordination régionale, contribuer au contenu du site.

Le renforcement de cette équipe et une spécialisation accrue des relais issus des réseaux est l'objet du programme 2004-2005. Ceux-ci devront dorénavant s'impliquer plus fortement dans cette mission tant en terme de contributions rédactionnelles qu'en terme de promotion.

ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF

Ce volet est destiné à renforcer chaque tête de réseau dans ses missions de développement des projets associatifs, afin notamment de contribuer au maintien et au développement des emplois dans les associations.

Cet accompagnement s'effectue à partir d'une équipe de conseillers



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

associatifs, issus de chacune des têtes de réseaux membres de la CPCA Centre. La coordination de ce réseau de conseillers est assurée par un coordonnateur à la CPCA.

Cet accompagnement s'appuiera notamment sur les dispositifs suivants :

- les dispositifs portés par le Conseil régional énoncés plus haut ;
- le Dispositif Local d'Accompagnement de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit comme porteur départemental, soit comme expert;
- tout autre dispositif d'aide à l'emploi ou d'aide aux projets, porté par l'Etat et/ou les collectivités territoriales ou encore par des réseaux associatifs comme la FNARS région Centre pour la Mesure 10b de l'objectif 3 du FSE dédiée aux micro-projets associatifs.

Des réunions de suivi et d'évaluation, puis de réflexion seront mise en œuvre en fonction des besoins, et le cas échéant, avec les services de la Région.

ASSURER LA REPRESENTATION ASSOCIATIVE

Pour concourir à ces objectifs la CPCA Centre coordonnera la représentation associative auprès des pouvoirs publics concernés.

La CPCA est également une source d'information, un lieu ressource pour les conseillers associatifs ainsi qu'un lieu où faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain afin qu'elle puisse en faire l'écho auprès des pouvoirs publics.



OUTIL - SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT



LES ACTEURS D'UN DLA : ROLE ET MISSION

Comité de pilotage

Composition : services déconcentrés de l'état ,CDC, collectivités, têtes de réseaux associatifs, ...

Principales missions

- Fixe les orientations stratégiques
- Valide suit et régule le programme d'activité
- participe au développement du DLA
- évalue l'impact sur les activités et les services concernés

Environnement institutionnel

Niveau régional
comité de pilotage régional C2RA

Niveau national
Avisé CNAR

Comité d'appui

Composition :

Collège : services déconcentrés de l'Etat
 Collège : acteurs associatifs
 Collège : acteurs territoriaux
 Collège acteurs économiques et financiers

Principales missions

- enrichit les diagnostics et les plans de consolidation et d'accompagnement
- mobilise les outils de chaque acteur pour soutenir le développement des structures concernées
- mobilise ses expertises sur un territoire, sur une filière
- suit l'évolution des structures accompagnées et permet des articulations entre dispositifs

Structure support et chargé de mission

Principales missions

L'intervention auprès des structures :

- accueil, repérage, information et orientation
- diagnostic de la capacité de consolidation et plan d'action

La mise en œuvre de la fonction d'appui

- définition du plan d'appui confié à des prestataires (individuel ou collectif)
- rédaction du cahier des charges
- évaluation,

Le suivi de l'impact

L'animation d'un dispositif partenarial :

- mobilisation du comité d'appui
- transmission d'informations utiles pour les décisions du comité de pilotage

La gestion des fonds

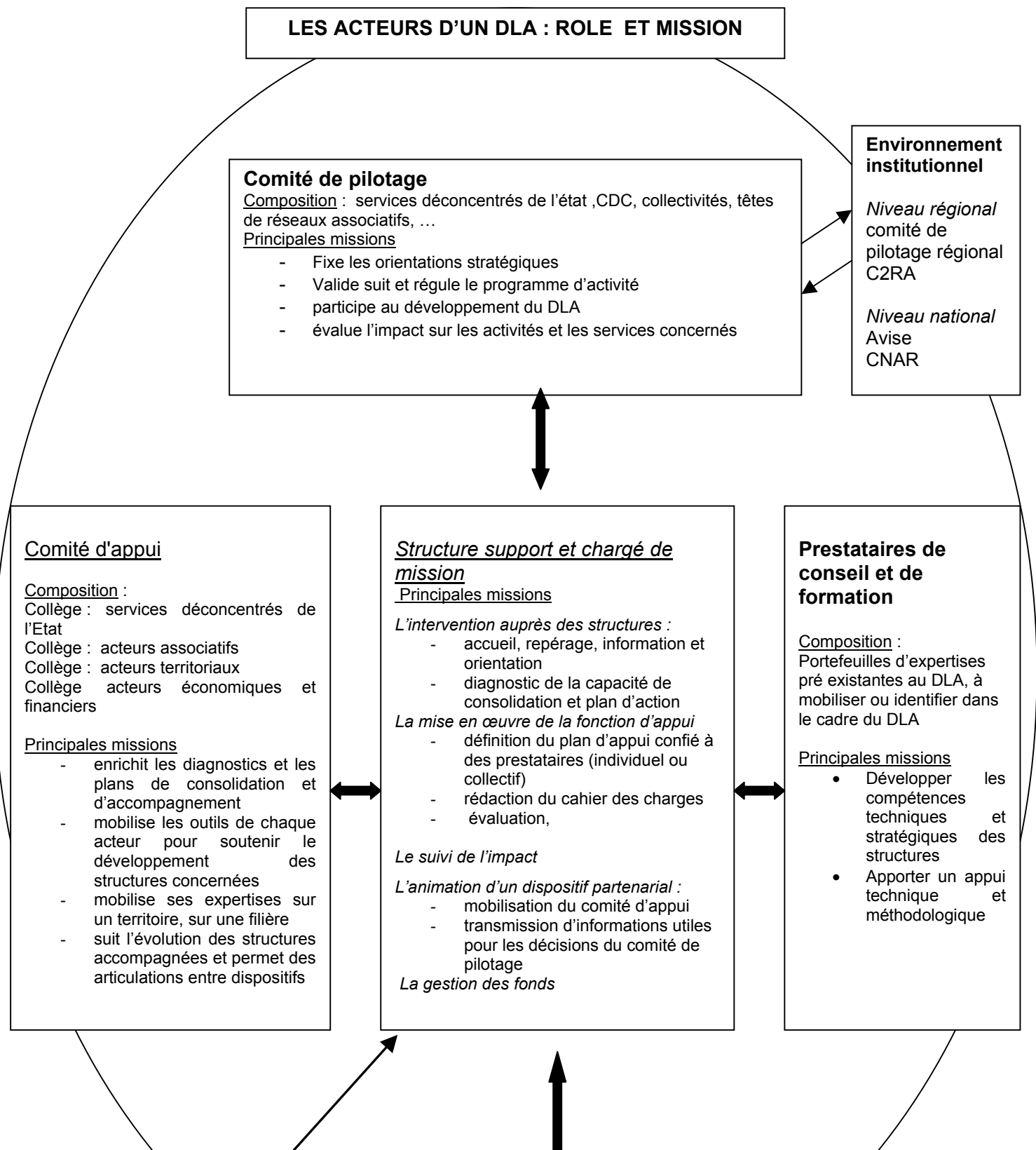
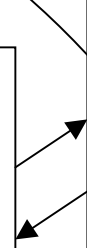
Prestataires de conseil et de formation

Composition :

Portefeuilles d'expertises pré existantes au DLA, à mobiliser ou identifier dans le cadre du DLA

Principales missions

- Développer les compétences techniques et stratégiques des structures
- Apporter un appui technique et méthodologique





OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE « LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

préfiguration



A NOTER : un guide méthodologique est en voie d'élaboration. Il sera illustré d'exemples. A ce stade, pour première information, quelques extraits

LES FICHES PRATIQUES DU COMITE D'APPUI



Pourquoi constituer un comité d'appui ?

Le chargé de mission du **DLA** est un professionnel qui conduit la démarche de diagnostic avec les structures de l'utilité sociale, volontaires pour élaborer des démarches de consolidation et de développement.

De plus, le chargé de mission dispose des outils propres au DLA pour financer de l'accompagnement.

En sus, il a été choisi de **garantir la qualité de prise de décision** du DLA par la **réflexion partagée** autour des structures diagnostiquées. En effet, il existe des **compétences variées et impliquées** localement, au service de l'accompagnement.

En **mutualisant** des ressources et expertises autour des problématiques repérées par le chargé de mission, on apporte un véritable service aux structures de l'utilité sociale et à leurs partenaires.

Ces compétences sont réunies au sein des comités d'appui

LES MISSIONS DU COMITE D'APPUI

- ❖ Enrichir stratégiquement et techniquement le projet de consolidation de chaque structure diagnostiquée
- ❖ Apporter ses expertises et ses outils pour soutenir le développement des activités et structures d'utilité sociale, sur un territoire, sur une filière
- ❖ Suivre l'évolution des structures accompagnées
- ❖ Permettre des articulations entre les dispositifs

Concrètement, cela se passe comment ?

Des membres du comité d'appui étudient ensemble **le dossier d'une structure**

Ce dossier est constitué du diagnostic (ou de sa synthèse) réalisé de façon partagée entre la structure et le chargé de mission, ainsi que du plan d'appui qui a été proposé à l'association en fonction des problématiques repérées.

Sur la base de cet outil de travail, il est attendu des membres des comités d'appui,

- qu'ils enrichissent les conclusions du diagnostic au regard des connaissances qu'ils ont de la structure, du territoire, de la filière d'activités



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

- qu'ils mobilisent leurs propres outils (appui techniques, financiers, informations etc..) pour apporter des réponses variées et complémentaires participant du plan de consolidation.
- qu'ils suivent, à partir d'outils proposés par le DLA, les évolutions de chaque structure en matière de projet, d'activité et d'emploi.



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

préfiguration



le comité d'appui, c'est qui ?

Accompagner le projet de consolidation et de développement d'une structure, c'est prendre en compte la structure elle même (son projet, l'organisation de sa vie interne, sa gestion économique et financière) mais c'est aussi prendre en compte son environnement, c'est à dire sa filière et son territoire d'implantation.

Ces différents niveaux d'intervention sont pris en compte dans la composition des comités d'appui

LES PARTICIPANTS

On a identifié 4 collèges d'acteurs en capacité d'apporter leurs expertises et ressources

Collège : services déconcentrés de l'Etat	<i>Expertises attendues sur les filières ,les dispositifs, les emplois aidés</i>
Collège : acteurs associatifs	<i>Expertises attendues sur les filières et sur la conduite du projet associatif</i>
Collège : acteurs territoriaux	<i>Expertises attendues sur le contexte et les acteurs, le développement local</i>
Collège : acteurs économiques et financiers	<i>Expertises attendues sur les dispositifs financiers et l'analyse financière</i>

Evidemment cela donne des comités d'appui riche mais dont les participants sont très nombreux alors même que leur objet induit un fonctionnement opérationnel et la recherche de solutions concrètes.

C'est pourquoi il faut adapter, à la qualité des participants, la qualité du fonctionnement



le comité d'appui, comment ça fonctionne ?

Il n' y a pas un modèle de fonctionnement mais des principes de base qui vont se décliner en fonction de chaque territoire. Ces principes ce sont :

- o la conciliation entre le service aux structures, qui nécessite une **organisation efficace et réactive**, et la prise en compte des obligations des membres du comité d'appui qui ont chacun à gérer de multiples obligations. Ceci implique un fonctionnement **adapté**



OUTIL- SE CONNAITRE POUR SE RECONNAITRE
« LE QUI FAIT QUOI » DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

- l'intérêt de participer au comité d'appui ce qui suppose, comme dans tout projet partenarial, que chaque participant trouve une réponse à ses propres enjeux, objectifs.

Il convient donc que chacun puisse constater ce que produit ce collectif.

***Ces principes sont pris en compte dans des propositions de fonctionnement
Celles ci, en cours d'élaboration sur chaque département, seront présentées à tous
les membres des comités d'appui et adaptés en fonction de leurs remarques, d'ici à
fin 2005***